



Visa pour études : séjour jusqu'à 90 jours (visa Schengen, type C)

Information aux écoles et organisateurs de camps/cours de langue d'été : il n'est pas nécessaire d'envoyer à la section des visas un original ou une copie (par fax ou e-mail) de la lettre originale de confirmation ou d'immatriculation que vous avez envoyée à l'étudiant/élève.

Pour les personnes qui se rendent en Suisse pour y suivre un cours.

Les écoliers et étudiants qui souhaitent suivre un cours d'un **maximum de trois mois** doivent soumettre les documents suivants (selon la liste harmonisée de documents convenue par les ambassades et consulats des Etats Membres de Schengen en Russie):

1. Un formulaire "Antrag auf Erteilung eines Schengen Visums" (de demande de visa Schengen) dûment complété (en allemand, français, italien ou anglais) et signé par le requérant (veuillez consulter la section "Formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur notre site web). Pour les mineurs (moins de 18 ans), le formulaire doit être signé par au moins un des parents ou le tuteur légal.
2. Un passeport (original et copie de la page avec les données personnelles) dont la validité dépasse d'au moins trois mois la fin du séjour dans l'espace Schengen, comportant au minimum deux pages vierges et établi dans les 10 dernières années.
3. Une copie du passeport interne (obtenu dès l'âge de 14 ans) : pages contenant les données personnelles, informations concernant l'obtention de passeports internationaux, le statut marital et l'enregistrement en Russie.
4. Deux photographies type passeport, identiques, récentes et conformes aux exigences Schengen ; l'une collée sur la demande de visa, l'autre jointe (veuillez consulter la section "Formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur notre site web).
5. Une assurance accident/maladie acceptée dans l'espace Schengen et valable durant le séjour entier (photocopie). La couverture minimale de l'assurance doit être de EUR 30 000.00 (couverture : rapatriement pour raisons médicales, traitement médical urgent, hospitalisation urgente et transport du corps en cas de décès).
6. Un certificat d'enregistrement au(x) cours planifié(s) ou une immatriculation délivré/e par l'école ou l'université (original et copie).
7. Si pas déjà confirmé dans le certificat des cours planifiés : une confirmation du paiement intégral des frais de scolarité ou de la cotisation (original et photocopie) ou autres preuves de moyens financiers.
8. Une réservation d'hôtel ou d'appartement
9. Une preuve de solvabilité (relevé de compte bancaire mentionnant les mouvements des trois derniers mois, attestation de la banque mentionnant le solde). **Montrer de l'argent en espèce n'est ni demandé ni accepté par nos services.**

10. Un justificatif relatif au moyen de transport - voyage retour compris (par ex. réservation du billet, copie).
A défaut, une information détaillée sur la destination et l'itinéraire (pour toute la durée du séjour dans l'espace Schengen).

Pour les enfants de moins de 18 ans :

En plus des documents susmentionnés :

11. Une copie de l'acte de naissance.
12. Si l'enfant voyage seul ou n'est accompagné que par l'un de ses parents, une autorisation (traduite en allemand, français, italien ou anglais) signée devant un notaire par le/s parent/s qui ne voyage/nt pas est nécessaire (original et copie) ou
13. Une copie du visa valable des parents voyageant avec l'enfant, si les parents ne soumettent pas leur demande en même temps que l'enfant.

Citoyens de pays tiers :

Les citoyens non-russes vivant en Russie doivent être résidents légaux en Fédération de Russie et présenter les documents pertinents (permis de résidence, visa de longue durée, enregistrement auprès du service des migrations : original et copie).

Ces documents doivent être valables au moins 3 mois après le départ planifié de l'espace Schengen, sinon un document prouvant que le requérant a déposé une demande de renouvellement d'autorisation de séjour doit être présenté.

Si le passeport que vous soumettez avec votre demande de visa ne contient aucun visa Schengen, mais vous avez eu des visas Schengen dans le passé, nous vous invitons à soumettre soit votre passeport annulé ou une copie des 2 derniers visas Schengen ainsi que la page du passeport contenant vos données personnelles.

Les émoluments de visa sont parfois soumis à des changements: nous vous invitons à consulter notre [site web](#) afin de connaître les émoluments en application.

L'ambassade de Suisse se réserve le droit de:

- demander des documents supplémentaires (article 21/8 code des visas Schengen),
- transmettre la demande de visa aux autorités suisses pour décision,
- convoquer le requérant pour un entretien personnel (article 21/8 code des visas Schengen).

Moscou, 19.09.2022